

#budget

Le 21 mars, le Conseil Municipal a voté le budget 2022 de Sainte-Pazanne. Ce document fixe le cap pour l'année en cours avec l'objectif de maîtriser les dépenses tout en veillant à renforcer les services au public (ex : ouverture d'un Espace France Services) et à maintenir le niveau de subvention aux associations.

La commune continue d'investir pour accompagner l'évolution du territoire et répondre aux attentes des usagers (ex. liaisons douces, maison citoyenne...).

Les chiffres clés

- ▶ **7 444 K€** de dépenses en fonctionnement et **2 081 K€** dépenses en investissements
- ▶ **89 000 €** de subvention allouée au CCAS et à l'Espace France Services
- ▶ **86 548 €** montant du soutien financier aux associations
- ▶ **749€** dette par habitant contre 802€ par habitant en moyenne des communes de la même strate.
- ▶ **3,14 ans** c'est la durée de désendettement de la commune loin du seuil de prudence fixé à 7 ans.

Le budget voté le 21 mars 2022 est le fruit d'un travail avec l'ensemble des agents et élus de la commune.

Dépenses de fonctionnement

7 444 K€ dont



Recettes de fonctionnement

7 444 K€ dont



Virement au profit de la section investissement
2 115 K€

Renforcer la qualité des services aux publics tout en maîtrisant la dépense

2 081 K€ d'investissements

pour améliorer l'existant, répondre à de nouveaux besoins



Liaisons douces **150 000 €**
Aménagement de la voirie (dont rue de Bel air) **451 000 €**



Rénovations et achats de bâtiments dont la maison citoyenne **403 300 €**



Véhicules, outillage et bureautique **163 000 €**



Aménagement des espaces **46 500 €**



Création d'un terrain de tennis **130 000 €**



Rénovation de l'Eglise **405 500 €**



Effacement des réseaux **331 700 €**

Subventions 2022

Subventions aux associations maintenues et en augmentation pour le CCAS avec l'Espace France Services (89 000 €)

